

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibérations en date des 10 juillet 1997 et 20 avril 1998, vous avez donné votre accord au lancement du processus opérationnel concernant le projet, au sein du pôle de développement économique de Corbas-Mions, de l'accueil du marché de gros de Lyon et d'un pôle d'activités agroalimentaires.

Il convient, aujourd'hui, de procéder à l'acquisition des terrains nécessaires à ce projet d'une surface totale d'environ 53 hectares.

Monsieur Victor Dufour accepterait de céder la parcelle d'une superficie de 35 641 mètres carrés dont il est propriétaire, lieux-dits "les Corbèges" et "Tâches-ouest" et cadastrée sous le numéro 14 de la section AW, au prix de 2 000 000 F admis par les services fiscaux ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Vu ses délibérations en date des 10 juillet 1997 et 20 avril 1998 ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le compromis qui lui est présenté.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Cette dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 100 - fonction 92 - opération 0275.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,